

**DECISION PORTANT SIGNATURE CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE POUR LE SERVICE PETITE ENFANCE**

Adm N° 2024 – 99

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt pour la crèche municipale « Les Grappillous » d'organiser un spectacle.

DECIDE

ARTICLE 1 - OBJET

D'organiser un spectacle « Léon l'ourson et Peter l'oiseau » présenté par La compagnie Les Bétonneuses – 6, rue Demarquay – 75 010 Paris

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la durée du spectacle soit le mercredi 26 juin 2024 à 16h00.

ARTICLE 3 – COUT

Le montant du contrat est de 450 € TTC pour la prestation.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 30 mai 2024


Le Maire,
Dominique LOPEZ

